SON EXCELLENCE LE

GOUVERNEUR GENERAL

ET SON ALTESSE ROYALE LA

Princesse Louise,

RECEVRONT

SAMEDI, 14 courant, à 8.30 P.M.

DANS LA

Salle du Sénat,

— ET

MARDI, LE 17 FÉVRIER.

Dans le but d'éviter tout inconvénient et d'épargner la fatigue aux dames qui se proposent d'assister à ces réceptions, il serait opportun que toutes les personnes dont les *initiales sont de A à L, inclusivement, soient présentées le premier jour, et celles dont les initiales sont de M à Z, le 17 février.*

Les règlements ci-dessous ont été adoptés pour les réceptions :

1.—Les voitures entreront dans le square du Parlement par la porte ouest et sortiront par la porte est.

2.—Les sénateurs, leurs femmes et leurs filles voudront bien s'introduire dans le Sénat par la porte des sénateurs.

3.—Les membres de la Chambre des Communes, leurs femmes et leurs filles, sont priés d'entrer par le côté ouest de la Tour.

4.—Les dames et les messieurs non compris dans les deux paragraphes précédents, entreront par la porte qui sera désignée à leur attention par des lumières rouges.

5.—Les sénateurs et les membres de la Chambre des communes, ainsi que leurs femmes et leur filles, seront présentés en premier lieu, et ensuite les dames et les messieurs qui se rendront à la réception.

6.—Les dames et messieurs devront être en toilette de soirée et seront tenus de présenter deux cartes portant leurs noms d'une façon lisible. L'une sera déposée à la porte de la salle du Sénat et l'autre sera remise à l'aide de camp de service.

7.—On peut obtenir de plus amples informations en s'adressant à l'aide de camp de service.

Par ordre,

F. DE WINTON, Major, A. R.

Secrétaire du Gouverneur-Général.

Hôtel du gouvernement, le 9 février, 1880.

Samedi, 14 Février 1880

SOMMAIRE

DÉBAT SUR L'ADRESSE.
LA PRÉSÉANCE.
ECHOS DU JOUR.
ELECTION D'ARGENTEUIL.
COURRIER DU PARLEMENT.
SERVICE TELEGRAPHIQUE.
A TRAVERS OTTAWA.
BÉNÉDICTION D'UNE ÉGLISE.
FEUILLELON—ANNA DIEU-LE-VEUT : *Auguste Snieders.*
MARCHÉS D'OTTAWA.
MARCHÉS ETRANGERS.

DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre des communes a siégé hier jusqu'à dix heures. Durant ce temps là l'adresse en réponse au discours du trône a été commentée à des points de vue fort différents, puis emportée d'emblée. Il n'est guère d'habitude, surtout à l'ouverture d'un parlement, de se livrer à un long débat sur la politique ministérielle, et on n'a pas voulu déroger en cette circonstance à un usage qui paraît s'implanter dans presque tous les pays constitutionnels.

C'est à M. M. Ritchie et Houde qu'avait été dévolue la tâche importante de proposer et seconder l'adresse. Tous les deux ont fort bien parlé et ont été applaudis vivement. Cette tâche est d'autant plus difficile que généralement le discours du trône n'est préparé qu'à la dernière heure, ce qui laisse peu de temps aux intéressés pour soigner la forme et le fond d'une allocution qui, dans l'attente générale, doit prendre une tournure presque académique. M. Houde s'est exprimé en français avec l'aisance et l'habileté qu'on lui reconnaît

M. Mackenzie a critiqué le discours du trône en termes assez anodins. Il a semé ses observations de quelques bonnes plaisanteries, mais il n'a trouvé aucun trait qui pût atteindre au vif le ministère. On voit que les munitions manquent dans son arsenal d'une façon alarmante pour lui et son parti.

La chambre s'est beaucoup amusée d'entendre le chef de la gauche proclamer que jamais, dans sa carrière parlementaire, il n'avait été témoin d'une aussi grosse inconvenance (*gross indecency*) que celle qu'avait commise le gouvernement en fournissant à M. Ritchie des renseignements sur le chemin de fer intercolonial, avant de les communiquer aux autres membres de la députation. On sait que c'est le propre de M. Mackenzie d'être toujours étonné, ébahi (*amazed*),—ou du moins il le prétend—de tout ce que disent ou font ses adversaires. Mais cette " grosse inconvenance " n'existe que dans son imagination ; comme le lui a fait observer sir John Macdonald, il est depuis longtemps d'usage en Angleterre de fournir aux députés chargés de proposer et de seconder l'adresse des renseignements particuliers, qui ont pour but de leur permettre de commenter le programme ministériel d'une façon autorisée jusqu'à un certain point ou semi-officielle.

On s'explique facilement, toutefois, la mauvaise humeur de M. Mackenzie à cet égard. Les renseignements communiqués à la Chambre par M. Ritchie ne lui plaisaient qu'à demi et faisaient ressortir l'extravagance de son administration du chemin de fer Intercolonial comparativement à celle de son successeur, sir Charles Tupper. On sait que, sous le régime libéral, l'excédent des dépenses sur les recettes de l'Intercolonial était d'environ un demi-million de piastres chaque année ; or, grâce aux économies que l'on a pratiquées depuis, ce déficit a presque cessé d'exister. Dans les derniers six mois de 1879, la dépense s'est élevée à $763,000, tandis qu'elle avait atteint l'énorme somme de $949,931 dans la période correspondante de l'année précédente, ce qui a laissé un découvert de seulement $32,092, quoique les recettes fussent moindres que durant la susdite période, et que l'on ait eu une section additionnelle de 126 milles à exploiter. Fait encourageant, les recettes du dernier semestre expirant au 30 décembre 1879 se sont élevées à $839,277, tandis qu'elles étaient de $812,308 pour la même période antérieure. Franchement, M. Mackenzie a raison de constater avec peine encore une fois que les conservateurs savent convertir ses déficits en excédants.

M. Mackenzie ayant voulu blâmer le gouvernement de pousser trop activement les travaux du Pacifique à l'ouest de la rivière Rouge et d'imposer ainsi des fardeaux onéreux au pays, sir John Macdonald lui a fait voir son inconséquence puisque le ministère construit dans la Colombie-Britannique les 127 milles de chemin pour lesquels M. Mackenzie lui même a demandé des soumissions. Cette inconséquence est encore plus flagrante lorsque l'on sait que M. Mackenzie n'avait pas craint de s'engager, dans sa célèbre convention avec lord Carnarvon, de dépenser $2,000,000 par an dans la Colombie-Britannique.

C'est sir John Macdonald qui a pris la parole après le chef de l'opposition, et une réplique de trente minutes lui a suffi pour renverser tout son échafaudage d'objections plus ou moins plausibles. Il a été suivi de deux de ses collègues de la Colombie-Britannique, MM. Bunster et DeCosmos, qui ont félicité le gouvernement de la façon vigoureuse avec laquelle il procède à la construction du Pacifique. De fait, presque tous les représentants de cette province—au nombre desquels se trouve le premier ministre—ont figuré dans la discussion, M. Bernard, député de Yale, ayant prononcé son *maiden speech* dans le cours de la soirée.

M. Blake a prononcé un assez long discours. S'il occupe un siége éloigné des premières banquettes de la gauche, il paraît bien décidé de ne pas jouer un rôle obscur en Chambre. Il s'est fortement opposé à la nomination d'un représentant du Canada en Angleterre, mais par une contradiction d'autant plus inexplicable que nous ne sommes pas reconnus parmi les nations, il a affirmé qu'il nous serait avantageux d'avoir un agent à Washington. Il a paru citer avec beaucoup de plaisir des extraits de discours dans lesquels sir A. T. Galt ne parle pas en termes flatteurs du premier ministre, contre lequel M. Blake est toujours heureux de pouvoir diriger ses traits. Ce dernier a montré de nouveau en cette circonstance son hostilité à l'entreprise du Pacifique qu'il a condamnée en termes violents. On sait que dans une de ses tirades, il a appelé un jour la Colombie-Britannique " une mer de montagnes."

Nous aurons l'occasion de revenir sur quelques unes des idées exprimées dans le cours de ce débat qui, pour n'avoir pas eu un intérêt saisissant, nous a permis d'entendre les chefs des deux partis sur la meilleure politique à suivre.

LA PRÉSÉANCE

On a beaucoup discuté depuis quelque temps la question de la préséance. A l'avenir, nous serons fixés sur ce point. La *Gazette du Canada* publie aujourd'hui une dépêche du secretaire d'Etat au département des colonies, en date du 3 novembre 1879, au sujet des changements qui ont été faits, et voici, tel que modifié, le tableau de préséance :

1o Le gouverneur-général ou l'administrateur du gouvernement.

2o Le premier officier à l'ancienneté, commandant les troupes de Sa Majesté, au Canada, s'il a le rang de général, et l'officier commandant les forces navales de Sa Majesté, station de l'Amérique Britannique du Nord, s'il a le rang d'amiral. Leur préséance relative sera déterminée par les réglements royaux à ce sujet.

3o Le lieutenant-gouverneur d'Ontario.

4o Le lieutenant-gouverneur de Québec.

5o Le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse.

6o Le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick.

7o Les archevêques et évêques à l'ancienneté.

8o Les membres du cabinet à l'ancienneté.

9o Le président du sénat.

10o Le juge en chef de la Cour Suprême du Canada.

11o Les juges en chef des cours de loi et d'équité, à l'ancienneté.

12o Les membres du Conseil privé n'appartenant pas au cabinet.

13o Les officiers généraux de l'armée de Sa Majesté, de service au Canada, et les officiers ayant rang d'amiral dans la marine royale, station de l'Amérique Britannique du Nord, n'ayant pas le commandement en chef. La préséance relative relative de cet officier sera déterminée par les réglements royaux.

14o L'officier commandant les forces de Sa Majesté au Canada, s'il a le rang de colonel ou un rang inférieur et l'officier commandant les forces navales de Sa Majesté, station de l'Amérique Britannique du Nord, s'il a un rang équivalent; leur préséance relative sera déterminée par les réglements royaux.

15o Les membres du sénat.

16o L'orateur de la Chambre des communes.

17o Les juges puisnés de la cour Suprême du Canada à l'ancienneté.

18o Les juges puisnés des cours de loi et d'équité à l'ancienneté.

19o Les membres de la Chambre des Communes.

20o Les membres d'un conseil exécutif provincial dans leur province.

21o L'orateur du conseil législatif dans sa province.

22o Les membres du conseil législatif dans leur province.

23o L'orateur de l'assemblée législative dans sa province.

24o Les membres de l'assemblée législative dans leur province.

25o Les juges d'une cour quelconque en retraite, viendront après les juges actuels des cours auxquelles ils ont appartenu.

ECHOS DU JOUR

Sir Alexander Campbell a présenté au Sénat les rapports du directeurs général des postes et de la milice pour l'année 1879. Il a aussi présenté un bill concernant les chemins de fer.

Sir John A. Macdonald proposera lundi la nomination d'un comité de sept membres pour préparer la liste des membres devant composer les comités permanents de la chambre.

M. Béchard doit présenter de nouveau son bill à l'effet d'abolir la loi de banqueroute, lequel a été adopté, l'an dernier, par la Chambre des communes, à une grande majorité, et rejeté par quelques voix au Sénat.

Le secrétaire de Son Excellence annonce aujourd'hui dans la *Gazette du Canada* que le gouverneur général sera à son bureau les mardis et vendredis de chaque semaine durant les mois de février et de mars, entre 11 heures a. m. et 1 heure p. m., pour la dépêche des affaires publiques.

Les honorables MM. Trudel et Vidal ont proposé et secondé l'adresse au Sénat. Ceux qui connaissent le talent élevé et la parole heureuse de M. Trudel concluront facilement qu'il a prononcé un excellent discours de circonstance.

La ville de Montréal n'a encore qu'un seul représentant en Chambre, M. Gault. MM. Ryan et Coursolles sont retenus dans leurs familles par la maladie. On sait que le député de Montréal Est s'est malheureusement cassé une jambe il y a quelque temps, ce qui l'empêchera de pouvoir se rendre à Ottawa avant plusieurs semaines.

M. Keeler qui a proposé, l'an dernier, l'abolition de la Cour Suprême, porte un intérêt tout particulier à ce tribunal. Il a présenté un avis de motion demandant : 1o Tous les jugements prononcés par la Cour Suprême et de l'Echiquier dans des causes portées devant ces cours entre le 8 octobre 1875 et le 1er janvier 1880 ; 2o les noms des parties dans chacune des dites causes ; 3o le chiffre de la dette ou de la réclamation dans chacune des dites causes ; 4o le montant des frais dans chacune des dites causes ; 5o la date à laquelle chacune des dites causes a été commencée et terminée ; 6o le chiffre des honoraires payés au greffier des dites cours, depuis le 8 octobre jusqu'à la date des dits états.

Nous apprenons avec plaisir que la picotte tend à disparaître graduellement. M. le Dr Robillard, officier de santé, nous dit que le chiffre de tous les cas de picotte à l'heure actuelle ne dépasse pas trente. Les personnes qui désirent visiter Ottawa durant la session ne doivent pas ainsi se laisser effrayer inutilement par la perspective des dangers que pourrait leur offrir un séjour dans notre ville.

Comme nous l'annoncions il y a quelque temps, M. L. A. Sénécal est ou doit être nommé surintendant général du chemin du Nord. M. Sénécal est connu pour son rare esprit d'entreprise dont il vient de donner une nouvelle preuve par la construction de son fameux chemin de fer sur la glace ; il a de plus une grande expérience dans les voies ferrées, et nous n'avons aucun doute que, sous sa direction, l'exploitation du chemin du Nord se fera dans les conditions les plus avantageuses pour la province.

L'ÉLECTION D'ARGENTEUIL

Lachute, 13—Voici l'état complet de la votation.

	Abbott.	Christie.
Lachute, majorité pour	—	93
Saint André, maj	140	—
Chatham, maj	60	—
McOate's shop, Brownsburg	—	75
Warwick School House, Dalesville, maj	—	35
Grenville, maj	101	—
McPhees' School. Augmentation, maj	7	—
Neill's, Wentworth, maj	—	21
Shaws, Harrington, maj	—	39
No 2, Arundel, Harrington	—	18
No. 1, Lakefield, maj	22	—
No. 2, Saint-Jérôme, maj	20	—
New Hall, Morin, maj	2	—
Total, Abbott	345	281
Total, Christie	281	

Majorité pour Abbott 64

COURRIER DU PARLEMENT

L'Orateur prend son siége à trois heures.

M. Mackenzie attire l'attention de la Chambre sur le fait que le chef du gouvernement avait promis de donner certaines explications relatives à une question de privilége.

Sir John A. Macdonald répond qu'il serait mieux de s'occuper de l'adresse avant de prendre cette question sous considération.

M. Ritchie se lève pour proposer l'adresse en réponse au discours du trône. Il est du devoir de la Chambre de répondre au discours du trône avec un vif sentiment de loyauté envers la souveraine. Je me réjouis de voir que le premier paragraphe du discours remercie la providence de la prospérité dont le pays a joui depuis un an, prospérité qui augmente tous les jours et qui fait augurer favorablemettt de l'avenir de la puissance du Canada. On doit d'autant plus se réjouir de cette prospérité qu'en Angleterre et en Irlande la misère fait les plus grands ravages dans la classe laborieuse. L'Irlande qui a si puissamment contribué à la gloire de l'Empire et qui est représentée au parlement par des hommes si éminents, est plus particulièrement atteinte par la crise, et la faim a frappé à bien des portes dans les comtés dont la population vit des produits de la terre. Je pense que l'appel de Son Excellence demandant des secours sera favorablement accueilli dans toute l'étendue de la Puissance. (Applaudissements.) Je suggérerais qu'on envoie ces secours en nature et non en argent, ces denrées seraient transportées par nos bâtiments, et j'ai la conviction que la présence de navires canadiens dans les ports de l'Irlande aura le meilleur effet.

La Chambre ne pourra manquer d'accueillir favorablement le paragre relatif aux Indiens du Nord-Ouest. L'importance des territoires du Nord-Ouest, au point de vue de l'émigration est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire d'insister sur cette question. Il est important que ce pays sera bien connu et sans aucun doute le geuvernement prendra des mesures dans ce but. Pour développer cette partie du pays, il faut de toute nécessité multiplier les moyens de communication, et j'ai été heureux d'entendre Son Excellence déclarer que le gouvernement prendrait des mesures pour hâter l'achèvement du chemin de fer du Pacifique. Les nombreuses soumissions demandées pour cette ligne montrent que le gouvernement ne veut pas faillir à l'exécution de sa promesse.

On doit reconnaître aussi avec satisfaction que le gouvernement déploie la plus grande économie pour cette entreprise. De plus, je croisqu'il a agi sagement en faisant le choix du terminus de Burrard Inlet, cette décision rencontrera certainement la satisfaction générale.

Passant maintenant à la question du chemin de fer Intercolonial, je crois juste de dire que le gouvernement a fait preuve d'une grande économie dans l'exploitation de cette ligne. Ce n'est certainement pas sans avoir eu à vaincre bien des difficultés qu'elle a adopté cette nouvelle politique, mais il devenait indispensable de diminuer les dépenses car chaque année le déficit se montait à une moyenne de $500,000. Dans les six derniers mois de 1878, le déficit a été de $217,589 et le coût de l'exploitation de $1,117,000, somme qui comprend un item de $168,396 pour compte en suspens ; ce qui porte à $940,604 le coût de la mise en opération. Dans la période correspondante de 1879, le coût de l'exploitation a été de $7,634,000 et le déficit de $33,092 seulement, et enfin dans les six mois se terminant en décembre 1879, le surplus des recettes a été de $32,092. J'espère, et en faisant ce vœu je crois être l'interprète de mes constituants, que le gouvernement réduira encore le prix du fret pour donner plus d'élan au trafic.

Le paragraphe du discours relatif au tarif est des plus satisfaisants. Déjà notre commerce avec les Indes Occidentales se ranime, de nouvelles industries s'établissent et celles qui avaient existé autrefois prennent un nouvel essor. Il y a toutefois certaines parties du tarif qui méritent d'être revisées et je présenterai à ce sujet quelques suggestions au cabinet.

J'ai été heureux d'apprendre la nouvelle des réformes qui seront introduites dans le service civil. Nous avons le meilleur personnel d'employés qu'on puisse trouver au monde et cette mesure qui les mettra à l'abri des coteries politiques ne peut qu'augmenter l'efficacite du service.

Le Canada doit suivre l'exemple de la mère-patrie pour ce qui regarde les institutions financières et sans aucun doute la mesure relative aux banques sera de nature à ramener la confiance publique un peu ébranlée dans ces derniers temps et à améliorer l'état financier de ce pays.

M. Houde (Maskinongé)—C'est avec plaisir que je seconde la motion et je me plais à me faire à mon tour l'interprète du sentiment de la majorité de la population qui se repose avec confiance dans la vigilance des conseillers du gouverneur-général et approuve la politique qu'ils ont suivie depuis leur entrée au pouvoir.

Le gouverneur-général a remercié la Providence des bénédictions qu'elle avait répandues sur le pays et je ne puis que dire avec lui que ce n'est que juste que nous fassions partager notre abondance à la malheureuse Irlande. Je dois dire aussi que tous les Canadiens, tout en sympathisant aux maux qui affectent l'Irlande, ne peuvent qu'approuver la politique large et sage adoptée par la mère-patrie pour supprimer les causes de la détresse actuelle. Les millions de sujets qui se trouvent sous la domination de la Couronne britannique applaudiront sans doute aux réformes que se propose d'introduire le gouvernement.

Dans ce pays nous avons ample raison de nous féliciter de la disparition du sentiment de malaise qu'avait amené la crise commerciale.

Le pays a appris avec plaisir que la visite du premier ministre et de ses collègues en Angleterre avait attiré sur le Canada l'attention publique de la mère-patrie, et j'espère qu'elle aura pour résultat d'amener dans nos vastes territoires l'émigration du surplus de la population des trois royaumes. Je ne doute pas également que le parlement saura attirer l'émigration des autres pays dans le but de peupler le plus rapidement possible l'immense nord-ouest. Autrefois l'émigration se portait exclusivement sur les Etats-Unis, je n'ai pas de doute qu'avec la politique adoptée par le gouvernement le courant se dirigera sur le Canada.

Je félicite le ministre de l'agriculture de son projet relativement au repatriment des Canadiens des Etats-Unis qui, dans les temps difficiles ont été poussés par la politique inconsidérée du gouvernement précédent, à prendre le chemin de l'exil. Il est difficile de trouver une meilleure classe d'émigrants que les enfants de notre propre sol. Ils ont nos coutumes, nos mœurs, ils aiment nos institutions et sont canadiens de cœur.

Le pays apprendra avec satisfaction que la construction du chemin de fer du Pacifique entre le lac Supérieur et la Rivière Rouge sera bientôt terminée et le Canada se trouvera mis ainsi en communication avec les provinces de l'ouest au moyen d'un chemin de fer passant sur notre propre territoire.

Le gouvernement a agi sagement en essayant de retirer un revenu, qui sera appliqué à la construction du chemin de fer, de la vente des terres que traverse la ligne ; s'il avait fallu le construire entièrement avec les emprunts faits en Angleterre, les anciennes provinces auraient eu à supporter un fardeau beaucoup trop lourd.

Il est regrettable que le gouvernement soit obligé de porter secours aux Indiens du Nord Ouest, mais il vaut encore mieux leur donner de l'aide que de suivre la politique d'extermination du gouvernement américain. Mais nous devons déployer des efforts pour faire l'éducation de ces enfants de la prairie et leur enseigner l'agriculture, afin qu'ils puissent suffire à leur propre subsistance.

En terminant je crois devoir féliciter le gouvernement des réformes qu'il a l'intention d'introduire dans le service civil.

M. Mackenzie Le discours ne mérite pas de faire une si forte sensation ; il ne promet, en somme, que trois amendements à des lois qui ont déjà été amendées par l'opposition, une nouvelle loi concernant les banques et une révision de la loi de faillite.

L'honorable député d'Halifax donne quelques chiffres relatifs au chemin de fer Intercolonial, mais comme il paraît posséder des informations que n'ont pas obtenu les députés de la gauche, il est impossible de les discuter.

Le gouvernement remercie la providence de l'abondance des moissons ; quant à cela il a fort raison, car s'il n'en avait pas été ainsi, le pays se serait trouvé dans une position bien critique.

Quant aux éloges que l'on prodigue à la politique d'émigration, ils sont superflus ; car si quelques américains se sont fixés au Canada, combien de nos compatriotes n'ont-ils pas traversé la ligne.

Je regrette qu'il n'ait pas été fait de mention au sujet des lois relatives aux terrains du Nord-Ouest, car l'honorable députe de Halifax qui a parlé de l'avantage d'avoir au service du gouvernement des personnes aptes à faire respecter les lois, aurait pu parler d'un officier qui avait bien mal administré les affaires du territoire. Les lois relatives aux terres sont déplorables, elles ont chassé beaucoup de Canadiens français dans le Dakota

Quant à ce qui a trait à la question des Indiens, je sais que le gouvernement se trouve dans une position difficile, mais il m'est impossible d'approuver le système d'administration du département des Sauvages.

Pour ce qui est du chemin de fer Intercolonial, je ne considérerai la question que lorsque je possèderai des informations complètes.

L'orateur se félicite de l'état florissant de l'industrie et du commerce ; il est impossible aux membres de l'opposition de partager cette opinion. Je crois que le commerce est dans un état plus triste que jamais et le nombre croissant des faillites en est la preuve. Le tarif n'a eu pour effet que d'enrichir certaines industries et de favoriser le monopole ; il ne fera jamais construire de nouvelles manufactures.

Je reconnais sincèrement les mérites de sir A. T. Gatt, mais il me semble que sa nomination en Angleterre était entièrement inutile.

L'opposition est disposée à étudier avec la plus entière bonne foi les mesures du gouvernement, mais elle se montrera impitoyable si elles ne sont pas dans les intérêts du pays.

Sir John A. Macdonald—La coutume d'exposer au pays un état de ses affaires a été généralement suivie et le public constatera avec plaisir qu'au lieu de se trouver dans un état de gêne et de dépression, le pays jouit d'une prospérité croissante. Si depuis un an notre état s'est considérablement amélioré, je dirai au risque de faire sourir mon honorable ami, que nous le devons à la providence. Tant que se continuera la politique que nous avons introduite, cet état se prolongera et nous retrouverons notre ancienne prospérité.

L'honorable chef de l'opposition a parlé de certaines informations spéciales qu'avait obtenu le moteur de l'adresse ; il me semble qu'il ne devrait pas ignorer que les précédents anglais autorisent le gouvernement à fournir au moteur de même qu'au seconder de l'adresse, certains renseignements spéciaux. Lorsque les documents relatifs à l'Intercolonial seront soumis on pourra se rendre compte que les avancés de l'honorable député sont parfaitement exacts.

L'honorable député dit que la politique du gouvernement relativement au chemin de fer du Pacifique est extravagante, et il cite à ce sujet les paroles de sir George E. Cartier disant que le chemin de fer devait se construire avec les seules ressources de la Puissance. C'est ce que le gouvernement s'est efforcé de faire autant qu'il l'a pu et l'hon. chef de l'opposition ne doit pas ignorer que si le chemin de fer se trouve sous le contrôle du gouvernement la chose n'est due qu'à son administration. Bien plus que cela, il a engagé le gouvernement à fixer l'achèvement d'une certaine partie du chemin à une époque fixée, sans s'occuper si les ressources du pays permettaient de contracter semblable obligation. Il a fait dépenser au gouvernement $2,000,000 dans un an, dans la Colombie-Anglaise, et lui a fait prendre l'engagement de terminer dans une période de 19 ans le chemin jusqu'au lac Supérieur. Malgré cela il ne craint pas aujourd'hui d'accuser les ministres d'extravagance et de pousser trop rapidement les travaux.

Le gouvernement ne fait aujourd'hui que remplir les engagements de l'ancienne administration, et ni l'honorable député, ni son organe le *Globe*, ne peuvent s'opposer à une politique calculée pour faire face aux nouveaux besoins du pays.

La mauvaise administration de l'ancien gouvernement a pu favoriser l'émigration des Canadiens aux Etats-Unis, mais la politique du gouvernement actuel tend à protéger les intérêts du pays et à mettre fin aux maux at aux abus.

L'honorable député s'oppose au projet de faciliter la construction d'un chemin qui doit coloniser le Nord Ouest en imposant des taxes sur les terres. Il devrait se rappeler que cette mesure a été mise en avant par son ami, M. Young, et qu'il l'a lui-même appuyée.

L'honorable député dit que l'an dernier les faillites ont été en plus grand nombre ; le fait est dû uniquement aux vices de la loi de banqueroute.

Il s'oppose encore à la nomination de sir A. T. Galt comme représentant du gouvernement canadien à Londres ; il ne devrait pas ignorer combien la création de ce nouveau poste est favorable aux intérêt canadiens.

A six heures l'Orateur quitte le fauteuil.

SÉANCE DU SOIR

M. Bunster—La prospérité du pays a tout à gagner à la construction du Pacifique et l'ancien gouvernement doit l'avoir compris puisqu'il avait promis de dépenser $2,000,000 pour les travaux et qu'il ne l'a pas fait.

L'orateur suggère ensuite au gouvernement de faire des réglements pour empêcher l'envahissement de la Colombie par les émigrés chinois.

M. DeCosmos—Je suis d'avis que le gouvernement n'a pas pris les informations nécessaires avant d'adopter le terminus de Burrard Inlet ; quand à ce qui regarde les contrats, il serait juste que le gouvernement ne les accorde pas aux étrangers et en fasse profiter les entrepreneurs du pays.

MM. Blake prend ensuite la parole et parle dans le même sens que l'honorable chef de l'opposition.

La clause 1 fut alors adoptée.

Au sujet de la clause 2,

M. Mackenzie demande au gouvernement ce qu'il avait intention de faire pour soulager la détresse en Irlande.

L'honorable M. Tilley—Le gouvernement demandera un vote à la Chambre dans le plus bref délai.

Les clauses 2, 3, 4, 5 et 6 sont ensuite adoptées, et la Chambre s'ajourne à 10.10 heures.

FOURRURES

Cette semaine se termine la grande vente de fourrures.

Nous attendons dix caisses de chapeaux de printemps par le *Sarmatian*, et nous devons vendre nos fourrures pour faire place à ce nouvel envoi.

Dix pour cent de réduction sur toutes les marchandises.

R. J. DEVLIN

LISTE DES PRIX

— DE —

C. S. Shaw & Cie

DES PRÉSENTS

— DU —

JOUR DE L'AN

Services à Déjeuner en Porcelaine de Chine	$8.00 à	$15.00
Services à Diner en P. de C.	20.00 "	75.00
" Thé " "	3.50 "	15.00
" Dessert " "	10.00 "	12.00
" " en Majolique	8.00	
" " de Lorne	10.00	
" de Tête-à-tête	4.50	
" à Thé pour 5 heures.	5.00 "	10 00
Tasses et Soucoupes pour A.-D.		
Jolis Services de Chambre à Coucher	4.00 "	18.00
Lampes de Table, en Bronze	1.00 "	10 00
" Passage	1.50 "	7.50
" pour le Diner	1.00 "	6.00
" de Salon	1.50 "	25.00
" pour Chambre à Coucher	25 "	4.00
" de Bibliothèque	1.00 "	6.00
Chandeliers de 2, 3, 4 et 6 lumières.		
Pots de Fleur de goût en P.	$1.50 "	3 50
Vases de goût en P., 50 cts à $12 par paire.		
Huiliers Plaqués en Argent	$2 à	10.00
Epergnes en Crystal	1 "	5.00
Magnifique Services de Toilette	1 "	6.00
Urnes de Goût, Services complets	1.50 à	5
Théières de Goût	[par sette 25c à	$3
Crachoirs en Majolique		50c
" Lorne		75c.
" en Porcelaine	$1 à	1.50
Tasses et Soucoupes à Thé Harlequins.		
" " Présentation	20c. à	$1.
Cruches au Claret	$6 par paire.	
Carafes en Verre Coupé et Gravé	$1 à	$6.00
Verre à Vin " "		
Gobelets " "	1.25 à	7.50
Statues en Marbre de Paris	Joli Assortiment.	
Assortiment complet de Verrerie de Table.		
Porcelaine Plaquée (nouvelle)	$2.00 à	$3.00
Petits Services à Thé pour les enfants	A tout prix	
Tasses et Soucoupes pour Moustaches	$1.00.	
Services de goût pour fumeurs	$1.00 à	2.50

C. S. Shaw & Cie

IMPORTATEURS

63 rue Sparks

DIFFERENTES NOUVEAUTÉS

Viennent d'arriver

AU MAGASIN DE

STITT ET CIE.,

Fichus de dentelle,
Mouchoirs de poche de dentelle,
Cravates de dentelle,
Fichus de soie.

Dentelles,

chez STITT et Cie.,

Point de Vénise,
Vieux Point de Languedoc,
Point d'Argentille,
Dentelle de Honiton,
Dentelle Maltaise.

Gants de kid

Gants de kid, nuances lumière,
2, 4, 6 et 8 boutons, meilleure qualitée

Bas de soie

Bas de soie pâle, lavande, crême, cardinal, aussi en noir.

Mousseline d'Inde

Mousseline d'Inde, nuances lumière

Soie Brocatelle

En crême, bleu pâle, rose, blanc, etc.

Marchandises Nouvelles

Nouvelles Grenadines,
Nouveau cachemire,
Nouvelle frange de soie,
Nouvelles broderies.

VENANT D'ETRE OUVERT

STITT ET Cie

53 et 55 Rue Sparks